



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne
COMMUNE DE LAVALETTE
Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Didier GOMEZ, Maire.

Convocation du 29/05/2026, affichée en mairie le même jour.

Présents : MM. GOMEZ Didier, GOUZI Benoît, BROCARD Anne, BERNARD Patrick, CATTANEO Priscilla, DOUAT Marie-Laure, FILAQUIER Adeline, GLANDIERES Anne, HOFFMAN Joël, PORTES Thierry, ROUSTIT Jean-Denis,

Absents excusés : MM. MENARD Blandine (procuration à GOUZI Benoît), DIEP Agnès (procuration à CATTANEO Priscilla), LIONNET Richard (procuration à GOMEZ Didier), NICOLLE Kévin (procuration à BROCARD Anne),

Absents : MM.

Secrétaire de séance : Mme CATTANEO Priscilla.

Composition légale du Conseil Municipal : 15	Membres en exercice : 15
Membres présents : 11	Pouvoirs : 4

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales ;
- Adoption de la Convention de partenariat entre la Commune et le Département pour l'ENS LAVALETTE ;
- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal (CM) à 18h30

Le Conseil Municipal a validé le PV de la précédente séance.

2026-06-05-1 Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Voir PV complété ci-joint.

Thierry PORTES (**TP**) : A ce jour une seule liste a candidaté pour les élections sénatoriales, celle de Brigitte MICOULEAU pour les sénateurs, mais d'autres sont attendues.

Didier Gomez (**DG**) : Le CM va procéder à l'élection des représentants de Lavalette à ces élections. Il propose de voter en une seule fois pour les délégués en retenant les trois premiers de la liste arrivée en tête aux dernières élections municipales : DG, Blandine MENARD (BM) et Benoît GOUZI (BG). Pour les suppléants, qui doivent être élus un par un, proposition est faite de poursuivre sur la même liste et donc de présenter au vote

du CM les candidats suivants : Anne BROCARD (AB), Patrick BERNARD (PB) et Priscilla CATTANEO (PC).

Après vérification de l'accord des intéressés, le CM valide à main levée et à l'unanimité les propositions du Maire.

Il est alors procédé au vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

2026-06-05-2 Adoption de la Convention de partenariat entre la Commune et le Département pour l'ENS LAVALETTE				
Votants : 15	Abstentions : 0	Exprimés : 15	Pour : 15	Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle :

- Que par délibération n°2024-07-02-4 du 2 juillet 2024, le Conseil Municipal a candidaté au classement en ENS de parcelles communales de Lavalette ;
- Que le site LAVALETTE, situé sur la Commune de Lavalette, a été labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative territoriale pour une superficie de 4,46 ha par délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2024 ;
- Que ce classement implique la signature d'une convention de partenariat avec le CD31, définissant les engagements de la Commune pour la préservation, l'aménagement et l'entretien du site, dans l'intérêt de la biodiversité et de l'accueil du public.

Monsieur le Maire expose :

- Que la convention proposée encadre les obligations respectives de la Commune et du CD31, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Que cette convention sera validée par le CD31 avant signature.

Le Conseil Départemental a labellisé le caractère d'espace naturel sensible de deux parcelles propriétés de la Commune. Elles couvrent environ 4,7 ha et sont situées à proximité du sentier de Janine, entre le lieudit Pastoureau et le ruisseau d'En Maux.

Les travaux de la société ECOTONE, retenue pour étudier cet espace et en proposer un mode de gestion, ont débuté fin mai 2026. Première étape : un inventaire des espèces animales ou végétales spécifiques.

TP suggère que le suivi de cette action soit confié à un chef de projet et demande s'il est prévu que cet espace figure au PLU.

PB indique que la question du pilotage sera abordée lors de la réunion de la commission environnement prévue le 18 juin prochain et que, concernant le PLU, la question n'a pas été abordée pour l'instant, mais elle se pose effectivement.

Une convention réalisée par la CD31 formalisant les engagements mutuels du Département et de la Commune doit être approuvée par les deux parties avant signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contenu de la convention de partenariat, telle que présentée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention une fois son contenu définitivement validé par le Conseil départemental ;

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Questions diverses

- 1) A la demande de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, un référent technique pour la lutte contre les moustiques vecteurs des virus du Chikungunya, de la Dengue et Zika doit être désigné au sein des membres du Conseil Municipal.
DG informe qu'il faut un référent dédié à la lutte contre les moustiques. Il sera le relais des actions de niveau supra communal vers notre Commune. Joël HOFFMAN (JH) se porte volontaire pour jouer ce rôle.
- 2) **PB** nous fait un point sur la question de la consommation énergétique de la municipalité. Environ 60% des dépenses dans ce domaine proviennent de la salle des fêtes et de l'éclairage public.
TP signale que, en matière d'éclairage public, la Commune est intégralement équipée de LED.
PB propose de réfléchir à des solutions permettant de réduire notre facture d'électricité et d'éclairage :
 1. A court terme : travailler sur le chauffage de la salle polyvalente, analyser l'ensemble des usages,
 2. Moyen terme : optimisation de l'éclairage public (extinction totale ou partielle à certaines heures, à étudier et organiser une consultation publique),
 3. Long terme : étudier la pose de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures communales, isoler la salle polyvalente, après avoir fait réaliser un DPE de tous les bâtiments communaux.
- 3) **PB** signale que, pour la climatisation de l'école, des devis ont été demandés et une première entreprise est passée reconnaître les lieux. Il est prévu de récupérer trois devis pour avoir différents prix et différentes solutions techniques. Selon la première entreprise rencontrée, le projet de climatisation de l'espace n'est pas simple.
Une autre demande de devis est en cours à propos de la mise en place de stores aux fenêtres de l'école et une autre à propos de la mise en place de film de protection solaire sur les vitres.
- 4) **BG** informe le CM qu'une étude sur la circulation autour de l'école et sur le centre du village est envisagée. Plusieurs hypothèses : le statu quo, un sens unique de circulation sur la rue Jean Parisot ou un centre village piétonnier. L'avis de la population sera sollicité sur cette question.
- 5) **DG** signale que le CM a exprimé le souhait de publier un compte rendu plus détaillé de ses réunions. Ce vœu devrait être satisfait pour la présente réunion.
- 6) **DG** signale la suppression du sens interdit du chemin d'En Bousquet. Sur cette même voie, il est proposé d'installer un céder-le-passage à l'intersection avec la route de la Fontaine pour éviter une priorité à droite avec peu de visibilité.
- 7) **DG** informe le CM que le bar « Le Lavalette » sollicite la mairie pour occuper deux places de stationnement sur la place de l'église afin de disposer d'une terrasse pendant la saison estivale.
- 8) **PB** informe le CM d'un projet de convention de passage avec Mme CAVALIE pour que les enfants de l'école puissent passer sur son terrain quand ils partent en randonnée sur le chemin de Janine. Démarche en cours et encore à l'état de projet. L'entretien de cet éventuel chemin piétonnier serait à la charge de la Commune.

- 9) **DG** a été alerté sur la sécurisation de la sortie de l'aire de jeux : un portillon serait de nature à éviter que les enfants sortent trop rapidement sur la rue.
- 10) A la question de **BG** sur les mobilités douces, **PB** signale qu'il est prévu d'installer plusieurs racks à vélos (mairie, médiathèque, etc...).
- 11) **DG** informe qu'il a demandé la suppression des chicanes présentes sur le chemin de Brugis et jugées accidentogènes.
- 12) **DG** informe également que des discussions sont en cours avec la Commune de Mons et la Région Occitanie pour sécuriser la M66 au niveau du hameau du Pugeron. Les premiers échanges sur ce sujet font apparaître plusieurs niveaux de complexité.
- 13) A la question de Jean-Denis ROUSTIT (**JDR**) à propos de la sécurité autour du bassin situé en contrebas de la route de la Fontaine, **DG** répond que le bassin est balisé, mais qu'une sécurisation plus efficace est en cours de recherche.

Signent le Maire et le secrétaire de séance du 5 juin 2026.

Didier GOMEZ,
Maire,

CATTANEO Priscilla,
Secrétaire de séance,